

Processus de rapprochement/fusion des 16 communes du Val-de-Ruz

Rapport de synthèse des groupes de travail

Domaines traités : **4. SANTÉ**

Composition : M. A. Blandenier, M. François Cuche (chef de groupe), M. D. Henry (repr. comité de pilotage), M. R. Huguenin, Mme O. Tullii, M. P. Vuilleumier.

4.1 SITUATION ACTUELLE

- 4.1.1 **De manière générale, les communes disposent de compétences communales très limitées dans le domaine de la santé.**
- 4.1.2 **Compétences médicales :** la couverture du Val-de-Ruz en matière de médecine générale (médecin généraliste) est assurée. En revanche, la région dispose de peu de prestations en matière de soins spécialisés (médecins-spécialistes).
- 4.1.3 **Le Site de Landeyeux** intègre :
- une polyclinique peu connue de la population du Val-de-Ruz. Son ouverture est limitée à la semaine (du lundi au vendredi), de 8h00-18h00 uniquement,
 - le siège administratif (direction, administration) d'Hôpital Neuchâtelois,
 - le Centre de réadaptation d'Hôpital Neuchâtelois.
- 4.1.4 **Prise en charge 24h/24h :** bien qu'intégré à Hôpital Neuchâtelois, le Site de Landeyeux n'offre pas cette prestation (porte d'entrée d'Hôpital Neuchâtelois).
- 4.1.5 **Santé et soins dentaires scolaires :** les communes répondent aux obligations légales en la matière, avec le constat d'une disparité des prestations assurées à la population entre les communes du Val-de-Ruz (en matière de participation au financement dans les soins dentaires).
- 4.1.6 **Prévention scolaire :** la présence dans les écoles des groupements de prévention est assurée (SIDA, Groupe d'information santé et sexualité - GIS -). L'orientation de la population, en particulier de la jeunesse, vers les services spécialisés en d'accompagnement (ex. Drop' In) peut être améliorée. Le Centre scolaire secondaire de la Fontenelle a engagé une infirmière scolaire, suite à des situations difficiles.
- 4.1.7 **Établissements pour personnes âgées :** plusieurs communes du Val-de-Ruz sont engagées dans la surveillance et/ou la gestion de fondations liées à des établissements pour personnes âgées (Fondation de Landeyeux, Centre de Pomologie, etc.). Le Site de Landeyeux dispose d'un centre d'accueil de jour destiné aux personnes âgées.
- 4.1.8 **Seniors et 4^{ème} âge :** la cantonalisation de la gestion des soins à domicile dans le cadre de NOMAD rend plus difficile la connaissance et le signalement de situations critiques de personnes qui auraient des besoins en matière de santé.

4.2 ANALYSE

FORCES	FAIBLESSES
4.2.1 Le centre de réadaptation du Site de Landeyeux (présence d'Hôpital Neuchâtelois dans le Val-de-Ruz).	4.2.4 Les compétences communales limitées en matière de santé.
4.2.2 L'implication de plusieurs communes dans les fondations liées à des établissements pour personnes âgées.	4.2.5 Peu de prestations en matière de soins spécialisés (médecins-spécialistes).
4.2.3 L'engagement d'une infirmière scolaire (prévention) suite à des situations difficiles à l'école secondaire de la Fontenelle.	4.2.6 L'ouverture limitée (uniquement en semaine, de 8h00-18h00) de la polyclinique du Site de Landeyeux.
	4.2.7 Le signalement de situations critiques de personnes qui auraient des besoins en matière de santé suite à la cantonalisation de la gestion des soins à domicile.
OPPORTUNITES	RISQUES
4.2.8 Le poids politique plus importante en vue d'influencer la politique cantonale en matière hospitalière.	4.2.11 Le manque d'influence des autorités communales face au risque de fermeture à terme de la polyclinique de Landeyeux.
4.2.9 La définition d'une politique d'accompagnement afin d'assurer le signalement des situations critiques des personnes nécessitant une intervention en matière de santé.	4.2.12 Le transfert de charge de la Confédération et du canton sur les communes en matière de financement de la part non médicalisé des structures d'accueil pour personnes âgées.
4.2.10 La définition d'une politique de prévention (hygiène, santé, obésité, addictions, sexualité) et de suivi médical scolaire, en lien avec la polyclinique de Landeyeux.	

4.3 POINTS CRITIQUES

- 4.3.1 Positionnement de la nouvelle commune du Val-de-Ruz face à Hôpital Neuchâtelois dans le cadre de la valorisation du Site de Landeyeux (en termes de postes de travail, d'aménagement du territoire, d'attractivités, de prestations à la population, etc.).
- 4.3.2 Politique en matière de prévention (hygiène, santé, obésité, addictions, sexualité) et de suivi médical scolaire.
- 4.3.3 Définition d'une politique d'accompagnement des personnes âgées, notamment en lien avec la détection de cas difficiles (lien avec NOMAD).

Interprétation :

Situation actuelle : état des lieux du Val-de-Ruz dans ce domaine.

Forces : points forts actuels qu'il s'agirait de conserver, dans la mesure du possible, dans le nouveau processus.

Faiblesses : points faibles à corriger ou à améliorer, dans la mesure du possible, dans le nouveau processus.

Opportunités : points sur lesquels il s'agit de se pencher, puis intégrer ou pas, dans le nouveau processus.

Risques : points d'attention qu'il s'agit de prendre en considération dans le cadre du processus.

Points critiques : sujets-clefs à aborder prioritairement lors de la prochaine étape du processus (fil rouge).